

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

DE SAINT HILAIRE DE LOULAY DU 11/10/2022

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BLAINEAU Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Frankie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HUCHET Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LARCHER Elodie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MABIT Lionel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MATHIEU Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PICHAUD Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROUSSEAU Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SECHER Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

Madame Nathalie Secher a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil délégué précédent à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Remarque de Mme Elodie Larcher : L'information n'étant pas donnée au moment de la séance, il aurait été souhaitable d'être fidèle aux questions et réponses apportées → CAF.

1. Présentation du pré-programme et demande d'aide à l'investissement pour le projet de crèche

Le 28 juin 2021, le conseil municipal de Montaigu-Vendée a donné son accord de principe pour la création d'une crèche dans les locaux de l'ancienne école de Saint-Hilaire-de-Loulay située au 12, rue de Nantes.

Cette crèche a vocation à remplacer l'actuelle Halte-Accueil, ouverte 2 matinées et une journée en continue par semaine. Cette dernière répond aux besoins occasionnels des familles, mais l'attractivité du territoire, l'engouement des jeunes parents pour l'accueil collectif régulier et la diminution du nombre d'assistants maternels demandent à requalifier cette offre.

Les services de la ville ont travaillé sur l'établissement d'un pré-programme visant à la création d'une crèche dimensionnée pour accueillir 24 enfants. La surface nécessaire pour un tel établissement a été estimée à 352 m².

Concernant le calendrier prévisionnel, les travaux dureront un an environ. Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 757 450 € HT :

Plan de financement prévisionnel

Postes de dépenses	Montant HT	Postes de recettes	Montant HT	Part des recettes
Prestations intellectuelles	103 450 €	Subventions	517 000 €	68%
Relevés de géomètre	5 700 €	Subvention de la CAF au titre du <u>Piaje</u> Socle de base de 8000 €/place + majoration "gros œuvre" de 2000 €/place + Majoration « potentiel financier" de 2000 €/place soit 12 000 €/place *24	288 000 €	38%
Etude de programmation	15 000 €	Subvention de la CAF dont majoration « développement durable » 4000 € par place supplémentaire * 12 places (à confirmer)	48 000 €	6%
Maîtrise d'œuvre	68 750 €	Subvention du Département de la Vendée (1500 €/place * 24 places)	36 000 €	5%
Coordonnateur SPS	3 000 €	Subvention du SYDEV pour rénovation énergétique d'un bâtiment existant	95 000 €	13%
Contrôleur technique	3 000 €	Fonds régional Jeunesse et Territoires	50 000 €	6%
Diagnostiques divers (amiante, enrobés, études géotechniques, etc.)	8 000 €	Autofinancement Ville de Montaigu-Vendée	240 450 €	32%
Travaux	594 000 €	TOTAL DES RECETTES	757 450 €	100%
Travaux de rénovation et de construction	550 000 €			
Logiciel et matériel informatique, téléphonie	8 000 €			
Visiophonie	6 000 €			
Aménagement de la cour (dont structure de jeux)	20 000 €			
Branchements aux réseaux	10 000 €			
Mobilier	60 000 €			
TOTAL DES DÉPENSES	757 450 €			

Les membres du conseil municipal seront invités à approuver le plan de financement prévisionnel du projet de création d'une crèche sur le site de l'ancienne école de Saint Hilaire de Loulay, pour un montant de 757 450,00 € HT et de solliciter les demandes d'aide à l'investissement auprès des différents organismes.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 8 voix pour, 2 abstentions

Observations éventuelles

Franckie Dugast : Y-a-t 'il un accueil à l'étage ?

M. le Maire : Non

Christian Pichaud : Entre 2022 et 2025, la Maison de l'Enfance suffit ?

Lionel Mabit : Oui

Vincent Mathieu : Les subventions sont-elles certaines ?

M. le Maire : A partir du moment où le conseil municipal se prononce et s'engage, les subventions sont certaines.

Franckie Dugast : Le coût de la chaufferie est-il pris en compte dans le chiffrage ?

M. le Maire : La chaufferie est chiffrée mais l'emplacement n'est pas défini pour le moment.

2. Désaffectation et déclassement foncier – Impasse des Mages et la Choriandière

M. et Mme Jean-Luc Rineau et M. et Mme Rémy HEGRON se sont rapprochés pour se proposer d'acquérir une partie de la voirie Impasse des Mages et la Choriandière, située à Montaigu-Vendée, sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay.

Ces parties de voirie ne desservent que leur propriété respective.

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de ces emplacements et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune. Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne portent pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.



Les membres du conseil municipal seront invités approuver la désaffectation d'une partie du domaine public située à Montaigu-Vendée, sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay – Impasse des Mages et la Choriandière, représentant une surface d'environ 149 m², d'en prononcer son déclassement et de l'intégrer dans le domaine privé communal.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 8 voix pour, 2 abstentions

Observations éventuelles

Elodie Larcher : Est-ce que nous vérifions que les autres propriétaires voisins ne sont pas intéressés par la cession ?

M. le Maire : Effectivement, une vérification est faite préalablement à toute cession.

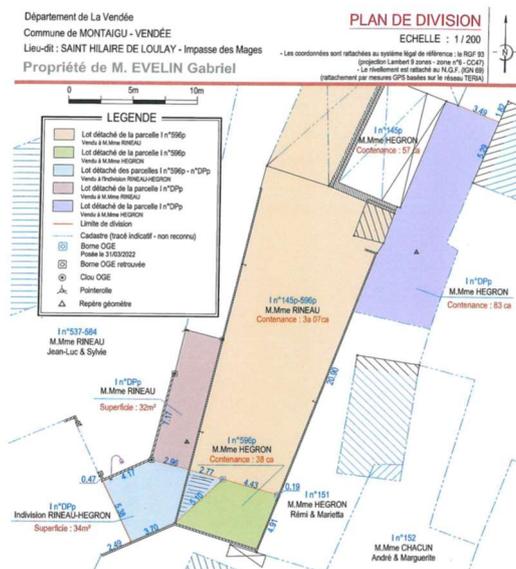
3. Cessions foncières – Impasse des Mages et la Choriandière

Afin et pour poursuivre la procédure de désaffectation et de déclassement, les membres du conseil municipal seront invités à autoriser les cessions suivantes :

- Cession à M. et Mme Jean-Luc RINEAU, d'une partie de la voirie Impasse des Mages d'une surface d'environ 32 m² (teinte marron) ainsi que la moitié indivise de la voirie Impasse des

Mages d'une surface d'environ 34m² (teinte bleue), le tout moyennant le prix principal de 100,00 € le m² ;

- Cession à M. et Mme Remy HEGRON, d'une partie de la voirie de la Choriandière d'une surface d'environ 83 m² (teinte violette) moyennant le prix principal de 40,00 € le m² et la moitié indivise de la voirie, Impasse des Mages, d'une surface d'environ 34 m² (teinte bleue) moyennant le prix principal de 100,00 € le m².



Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 8 voix pour, 2 abstentions

Observations éventuelles

4. Désaffectation et déclassement foncier – Rue des Mortaires

Monsieur Alain DUGAST et ses héritiers souhaitent acquérir une partie de la parcelle dépendant actuellement du domaine public d'une surface d'environ 20 m² située Rue des Mortaires – Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – 85600 Montaigu-Vendée.

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune. Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne portent pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Les membres du conseil municipal seront invités à approuver la désaffectation d'une partie du domaine public située à Montaigu-Vendée, sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay, Rue des Mortaires, cadastrée 224 section L numéro 820p, représentant une surface d'environ 20 m², d'en prononcer son déclassement et de l'intégrer dans le domaine privé communal.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 7 voix pour, 2 abstentions

Observations éventuelles

M. Franckie Dugast concerné par cette désaffectation et ce déclassement, n'a pas pris part aux échanges.

5. Cession foncière à M. Dugast et ses héritiers – Rue des Mortaires

Afin et pour poursuivre la procédure de désaffectation et de déclassement, les membres du conseil municipal seront invités à autoriser la cession à M. Alain Dugast et ses héritiers, de la parcelle cadastrée 224 section L numéro 820p d'une surface d'environ 20 m² située Rue des Mortaires, sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay, moyennant le prix principal de 87,00 € le m².

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 7 voix pour, 2 abstentions

Observations éventuelles

M. Frankie Dugast concerné par cette cession, n'a pas pris part aux échanges.

6. Convention SyDEV – Travaux de rénovation d'éclairage – Rue des Quatre Vents

Le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°L.RN.146.22.002 se rapportant à des travaux de rénovation d'éclairage, Rue des Quatre Vents, sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay.

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Rénovation	7 498.00	8 998.00	7 498.00	70.00%	5 249.00
TOTAL PARTICIPATION					5 249.00

Les membres du conseil municipal sont invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 8 voix pour, 2 abstentions

Observations éventuelles

Information de Christian Pichaud par rapport au chauffage de l'école et des salles de sports

Dates des conseils délégués et du conseil municipal

- Mardi 18 octobre 2022 à 19h30 Réunion du conseil municipal
- Mardi 6 décembre 2022 à 20h00 Réunion des conseils délégués
- Mardi 13 décembre 2022 à 19h30 Réunion du conseil municipal